



Pétan-Ping COS Villers TT de l'été 2023 Règlement



Article 1 : date, lieu, public

Le club de tennis de table du Cos Villers organise le samedi 19 Août 2023 après-midi un tournoi d'été par équipe de 2, de pétanque et tennis de table combinés, au Stade Roger Bambuck, route de marron à Villers les Nancy.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licencié(e)s ou non licencié(e)s.

Article 2 : règlement et arbitrage

Le tableau des 1ers tours sera réalisé par tirage au sort, les suivront s'effectueront selon les résultats, jusqu'à la finale entre gagnants, et avec un temps de jeu maximal et égal pour toutes les paires.

Les paires A-B et X-Y sont dans l'ordre des classements (A et X respectivement moins classés que B et Y).

Chaque partie débute par la pétanque, avec 2 manches de 13 points en doublette. Les points marqués au-delà des points nécessaires ne sont pas comptabilisés (Ex : 14-7 est ramené à 13-7). Chaque manche gagnée donne un bonus de 1 point. L'écart cumulé de points, augmentés des bonus, à l'issue des 2 manches est doublé, ce qui constitue des points d'avance de l'équipe gagnante pour la 2^e séquence constituée du tennis de table (Ex : l'équipe AB gagne 13-6, 16-14, elle débute le tennis de table avec $[(13-6+1)+(16-14+1)] \times 2$ donc 22-0).

Le tennis de table complète la partie, avec la victoire acquise à la première paire atteignant les 52 points, avec 2 points d'écart. La partie se joue avec un changement dès qu'une équipe atteint les 10, 20, 30, et 40 points, selon la séquence AX - BY - AY - BX. A partir du 41^e point, la partie se termine en double jusqu'à atteindre les 52, avec 2 points d'écart.

L'arbitrage des parties sera assuré par les joueurs.

Frédéric Thorner (JA) / Françoise Lopicque (JAI) seront présents sur place pour trancher les éventuels litiges.

Article 3 : matériel

Les séquences de pétanque s'effectueront avec les boules apportées par les joueurs, sinon celles rendues disponibles sur place. Elles s'effectueront dans l'espace situé entre les 2 salles de tennis de table (terrain à la fois adapté à la pratique sans être homologué pétanque).

Les séquences de Tennis de table se dérouleront sur les tables du club du Cos Villers, agréées ITTF. Les balles seront fournies par le club accueillant.

Article 4 : tenue sportive

La tenue sportive et en conformité avec les valeurs du tennis de table est de rigueur : t-shirt ou chemisette, short ou jupette, chaussettes, chaussures. Dérogation possible sur accord du JA. L'esprit sportif devra guider l'ambiance de cette journée.

Article 5 : tableaux, horaires et tarif

Le tournoi est limité à 16 paires, soit 32 inscriptions. Les inscriptions seront prises par mail à agm54@wanadoo.fr. Pour des questions d'organisation optimale de la compétition, l'inscription est à formuler **au plus tard la veille au soir du tournoi**, soit le vendredi 18 août minuit.

L'ouverture des portes est fixée à 14h30. Le tableau sera affiché à 15h00. Les parties débiteront à 15h15. L'objectif est de conclure les parties entre 19h00 et 20h00, pour un temps convivial et de jeu libre en fin de journée.

Droits d'entrée : 5€ la paire, soit 2€50 par personne.

Article 6 : forfaits

Les organisateurs se réservent le droit de prononcer le forfait d'un joueur en cas d'absence à la table 10mn après le 1er rappel.

Article 7 : Stand buvette et restauration

Les joueurs pourront se restaurer sur place avec du café, des boissons diverses et des aliments sucrés l'après-midi (gâteaux, etc.). Les participants seront invités dans l'après-midi à exprimer leur souhait de dîner sur place, avec un forfait de 6 euros pour sandwiches/chips, 1 boisson et dessert.

Article 8 : publication des résultats et droit à l'image

Les résultats ne feront pas l'objet de décompte sur les points individuels des joueurs.

Pour autant, ils seront transmis au Comité départemental de tennis de table de Meurthe-et-Moselle (CD54TT) en vue de leur comptabilisation dans le cadre du challenge d'été organisé par ses soins. Ils pourront également faire l'objet d'une publication sur les sites Internet et Facebook du club du COS Villers TT, et du CD54TT pour son propre challenge d'été.

Chaque inscrit donne implicitement, par sa participation, son consentement pour la publication sur le site des photographies prises au cours de la soirée, sauf indication contraire à exprimer par mail à agm54@wanadoo.fr.

Article 9 : responsabilités

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire à l'intérieur ou en dehors des installations sportives. L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux joueurs, organisateurs ou arbitres.

Article 10 : accord

La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation implicite et sans réserve du présent règlement.